AVIS DE VACANCE DE POSTES

Avis de vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers devant être pourvu au choix

NOR : *SJSH0840140V*

Un poste d'adjoint des cadres hospitaliers, à pourvoir au choix, en application du 3° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, est vacant à l'institut départemental de l'enfance et de l'adolescence de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Peuvent faire acte de candidature, les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 remplissant les conditions fixées à l'article 7-3 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié.

Les candidatures devront être adressées, par écrit, le cachet de la poste faisant foi, à la directrice des ressources humaines de l'IDEA, 10, rue Paul-Roca, 66000 Perpignan, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel.*